



Préavis N°18/2025

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 27 octobre 2025

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 100'000.00 pour l'introduction d'une gestion électronique des documents (GED) et renouvellement des infrastructures informatiques en partenariat avec les communes de Servion et Montpreveyres

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Introduction :

La Municipalité a la responsabilité de garantir une gestion efficace, sécurisée et pérenne des documents administratifs, ainsi qu'une infrastructure informatique adaptée aux besoins croissants de l'administration publique.

Aujourd'hui, la masse documentaire générée et reçue par notre Commune est considérable : correspondances officielles, procès-verbaux, décisions, pièces comptables, dossiers d'urbanisme, archives, etc... La conservation, le classement et l'accessibilité de ces documents représentent une charge toujours plus lourde et mobilisent un temps administratif important.

Afin de répondre à ces défis, et conformément à l'évolution des pratiques modernes de l'administration publique, la Municipalité propose l'introduction d'un système de gestion électronique des documents (GED), couplé au renouvellement nécessaire des infrastructures informatiques.

Contexte et besoins :

- **Croissance documentaire** : Le volume des documents à traiter augmente chaque année de manière exponentielle. Leur gestion manuelle rend leur recherche chronophage et accroît les risques d'erreur, de perte ou de non-respect des exigences légales de conservation.
- **Exigences légales** : La législation impose une traçabilité, une sécurité et une conservation de longue durée des documents administratifs (Loi sur l'archivage, 432.11 VD). Une GED permet de répondre à ces obligations, en assurant une gestion et un archivage électronique structurés et sécurisés.
- **Obsolescence technique** : Les infrastructures informatiques actuelles atteignent leurs limites. La mise en place d'une GED nécessite une base technique moderne et robuste ; il est donc indispensable de procéder simultanément au renouvellement du matériel et des systèmes d'exploitation.

Projet intercommunal :

Afin de réaliser ce projet de manière efficiente, et compte tenu de la complexité technique, la Municipalité a entrepris des discussions avec les communes voisines de **Servion et Montpreveyres**, afin de mutualiser les ressources matérielles et logicielles, par l'acquisition d'une plateforme IT commune et partagée.

Les avantages d'une collaboration intercommunale sont multiples :

- **Économies d'échelle** : mutualisation des coûts liés aux licences, aux serveurs, au support technique et à la formation.
- **Compétences partagées** : accès à des ressources humaines et techniques élargies, favorisant la professionnalisation de la gestion documentaire.
- **Interopérabilité** : un système commun facilite les échanges administratifs entre communes, réduit les doublons et accélère les processus.
- **Pérennité** : une infrastructure mutualisée renforce la résilience face aux évolutions technologiques et aux contraintes budgétaires futures.

Avantages attendus :

La mise en place de la GED et du nouvel environnement informatique apportera, à terme :

- Une **réduction du temps de traitement** grâce à des recherches plus rapides et automatisées.
- Une **sécurité renforcée** par la hiérarchisation des accès, plusieurs niveaux de sauvegardes automatiques et une redondance délocalisée de celles-ci.
- Une **meilleure qualité de service** envers les citoyennes et citoyens, par un accès facilité aux documents et, ainsi, une réponse plus rapide aux demandes.
- Une **diminution progressive du papier**, générant un gain de place et une réduction progressive des coûts.

Logiciel de Gestion documentaire (GED) :

Un groupe de travail inter-municipalités a été constitué, afin de définir un cahier des charges et collecter des propositions adéquates.

Le choix unanime du groupe s'est porté sur le produit M-Files (logiciel finlandais). Trois prestataires potentiels ont été sollicités à produire une offre. Les trois ont été entendus. Après examen approfondi des trois offres, par ailleurs toutes pertinentes, le choix s'est porté sur celle de **Graphax**, présentant le meilleur rapport prix – prestations.

Plateforme matérielle :

A l'instar de la GED, un cahier des charges concernant la plateforme matérielle a été établi. Un cluster de deux serveurs physiques, complété par un système de stockage en réseau (SAN) reprendra l'ensemble des machines virtuelles en service aujourd'hui dans les communes. Une mise à jour planifiée des systèmes d'exploitation est également incluse dans le projet. L'ensemble de l'infrastructure sera hébergée dans les locaux dédiés de la commune de Jorat-Mézières.

Un appel d'offre a également été lancé à trois fournisseurs potentiels. Après examen, le choix du groupe de travail s'est porté sur Varisystems qui propose le meilleur prix en accord avec le cahier des charges établis.

Coûts d'acquisition et de fonctionnement :

Les coûts d'acquisition, de fonctionnement et de maintenance seront pris en charge par la commune hébergeuse (Jorat-Mézières), puis répartis prorata au nombre d'habitants des trois communes.

Les coûts récurrents liés à la GED se monteront, dès 2027 annuellement à environ CHF 19'000.00 qui seront répartis entre les trois communes au prorata du nombre d'habitants.

Les autres coûts (licences existantes, par exemple bureautique, Innosolv, Abacus, BDI, etc...) sont identiques à ceux payés aujourd'hui et restent à la charge des communes utilisatrices respectives.

Améliorations :

L'introduction d'une GED et le renouvellement de notre infrastructure informatique représentent une étape incontournable dans la modernisation de notre administration. En choisissant la voie de la collaboration intercommunale, notre commune bénéficiera d'outils performants, d'une gestion documentaire conforme aux exigences actuelles et d'un gain d'efficacité significatif au service de la population.

Investissements :

Coût d'installation, inclus licences 2026		Jorat-Mézières	Montpreveyres	Servion	Total
Installation + licences 2026,	65 875,60 CHF	34 634,19 CHF	6 988,91 CHF	24 252,50 CHF	65 875,60 CHF
Total TTC					

INFRASTRUCTURE		Jorat-Mézières	Montpreveyres	Servion	Total
Installation + licences 2026	120 000,00 CHF	63 090,17 CHF	12 731,11 CHF	44 178,72 CHF	120 000,00 CHF

Total Préavis	97 724,36 CHF	19 720,03 CHF	68 431,21 CHF	185 875,60 CHF
---------------	---------------	---------------	---------------	----------------

Crédit – financement – amortissement :

Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 97'724.36, arrondi à CHF 100'000.00.

Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge par :

- Les liquidités courantes dans la mesure du possible ;
- L'emprunt pour tout ou partie, ceci aux meilleures conditions du marché.

Amortissement comptable :

La durée d'amortissement sera de 5 ans, l'année suivante de sa mise en service.

Conclusions :

L'introduction d'une GED et le renouvellement de notre infrastructure informatique représentent une étape incontournable dans la modernisation de notre administration. En choisissant la voie de la collaboration intercommunale, notre Commune bénéficiera d'outils performants, d'une gestion documentaire conforme aux exigences actuelles et d'un gain d'efficacité significatif au service de la population.

Forte de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
dans sa séance du 5 décembre 2025,
vu le préavis municipal N°18/2025 ,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

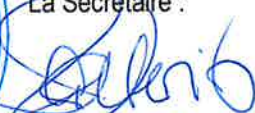
décide

- 1. D'approuver l'introduction d'une gestion électronique des documents (GED) en partenariat avec les communes de Servion et Montpreveyres.**
- 2. D'accorder à la Municipalité le renouvellement des infrastructures informatiques nécessaires à cette mise en œuvre.**
- 3. D'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 100'000.00.**
- 4. D'autoriser la Municipalité à financer les travaux selon les modalités proposées.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Municipaux responsables :

M. Roland Galley et pour la partie financière M. Grégoire Favre
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2025.